

2B IMMO TRAVAUX

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 334 Rue Nicolas Parent, 73000 CHAMBERY
919 108 365 RCS CHAMBERY

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 12 MAI 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Stéphanie BALFROID, demeurant 91 Rue Georges Clemenceau, 73190 CHALLES-LES-EAUX,

Monsieur Julien BERTHET, demeurant 575 Chemin du Prieuré, 73190 SAINT-JOIERE-PRIEURE,

Détenant ensemble 300 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 2B IMMO TRAVAUX désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2B IMMO TRAVAUX et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Modification de l'objet social,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, décide à l'unanimité de remplacer, à compter de ce jour, l'objet social par : les travaux de peinture intérieure et extérieure de bâtiment, la pose de tous revêtements de sol, et en sous-traitance tous autres travaux du bâtiment.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

« La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Tous travaux de peinture intérieure et extérieure de bâtiment et de pose de revêtements de sol,

BT SB

- En sous-traitance, tous autres travaux du bâtiment,
- Et généralement toutes opérations financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant ou concourant directement ou indirectement à la réalisation de cet objet et de tous objets similaires ou connexes.
- La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique. »

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de transférer le siège social du 334 Rue Nicolas Parent, 73000 CHAMBERY au 91 Rue Georges Clemenceau - 73190 CHALLES LES EAUX, et ce à compter de ce jour.

QUATRIÈME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé au : 91 Rue Georges Clemenceau - 73190 CHALLES LES EAUX ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de modifier la dénomination de la Société qui, à compter de ce jour, devient "2B solution travaux".

Le reste de l'article demeure inchangé.

SIXIÈME DÉCISION

En conséquence de l'adoption des décisions précédentes, la collectivité des associés décide à l'unanimité de modifier les articles 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

"La dénomination sociale est : 2B solution travaux."

SB RJ

SEPTIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à CHAMBERY

Le 12 mai 2025

Stéphanie BALFROID



Julien BERTHET



